

Le budget

comparativement aux programmes précédemment mis sur pied pour le Canada atlantique.

En ce qui concerne l'Alberta, je voudrais me faire bien comprendre. Il s'agit de savoir qui a les ressources financières pour remplir toutes les obligations liées aux services fournis au Canada, y compris l'enseignement, les soins hospitaliers et toute une gamme de services. La question est la suivante: qui a la capacité financière d'assurance ces services?

Est-ce le gouvernement du Canada qui impose les Canadiens, ou les gouvernements des provinces qui imposent les habitants de leur province, ou les deux ensemble? Ce que nous essayons d'expliquer à ceux qui ne veulent même pas comprendre, c'est que, en ce moment, les provinces semblent avoir plus de ressources financières que le gouvernement du Canada. À l'instar du gouvernement du Canada, les provinces peuvent réduire leurs dépenses, hausser les impôts, réduire les programmes qu'elles ne jugent pas essentiels en ce moment. J'espère que ces explications auront permis au député de bien comprendre la notion de responsabilité financière.

Nous ne voulons faire souffrir personne. Nous ne voulons augmenter les impôts de personne. Nous voulons seulement que les gens reconnaissent que la responsabilité financière est le fondement des services gouvernementaux et de la continuation des programmes sociaux qui sont certainement préconisés par le député.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, le budget fédéral de cette année, du moins par sa taille et son poids, réduit les dépenses. Quand nous nous sommes retrouvés l'autre jour à un huis clos de quatre heures pour étudier ce document dont la taille n'est que le dixième environ de celle des documents budgétaires auxquels nous sommes habitués, nous avions plus de temps qu'il ne nous en fallait.

Tandis que je prenais connaissance du document et que je l'étudiais, je plaignais certains de mes amis d'en face, qui sont derniers dans les sondages et qui ont la tâche ingrate de vendre la taxe sur les produits et services aux Canadiens, d'avoir en plus ce budget sur le dos.

Nous sommes ensuite venus à la Chambre écouter le ministre lire l'exposé budgétaire que contient le document. À mon grand étonnement, ils ont réagi avec enthousiasme. Cela n'aurait pas dû m'étonner. C'est peut-

être parce qu'il n'y a pas assez longtemps que je suis député. J'ai quand même été renversé de l'accueil qu'on lui a réservé.

Ce que cela m'a rappelé le plus vivement, c'est l'histoire qu'on nous a racontée dans notre enfance au sujet des vêtements neufs de l'empereur qu'on avait persuadé d'acheter ce qu'il croyait être des vêtements invisibles. Après les avoir revêtus, il est allé se pavaner non seulement devant la cour mais aussi devant la population. L'empereur intimidait tellement ses sujets qu'un seul, le plus petit d'entre eux, osa s'exclamer que l'empereur était nu.

Quand le ministre des Finances a fait l'autre jour son exposé budgétaire, que ses collègues du Cabinet et de l'arrière-ban l'ont ovationné, je n'avais qu'une image en tête, celle de l'empereur nu. Mais ce qui devrait nous préoccuper, avant même le budget, c'est la crédibilité du gouvernement. À l'aube d'une période très difficile pour notre pays, comme le prévoient les documents budgétaires, le ministre et le gouvernement ont-ils la confiance et l'appui des Canadiens?

Que dit le budget à propos de l'économie. Je ne crois pas que le ministre ait vraiment insisté dans son discours sur certaines prévisions que renferme son document. J'ai l'impression que les députés d'en face n'auraient pas applaudi leur ministre s'il avait lu, d'un air convaincant, l'extrait suivant tiré de la page 43:

Le pire moment devrait se situer entre le quatrième trimestre de 1989 et le milieu de 1990, la croissance se situant alors à une moyenne annuelle de moins de 1 pour cent. Le premier trimestre de 1990 risque d'être particulièrement difficile. On ne prévoit aucune augmentation de l'activité économique par rapport au quatrième trimestre de 1989, et la production pourrait baisser ce trimestre-là.

Dans ses documents budgétaires, le ministre prévoit donc un accroissement négatif au premier trimestre de 1990. A-t-il déclaré à la Chambre: «Les amis, nous allons connaître une période d'accroissement négatif au premier trimestre.»? L'auraient-ils applaudi?

Que dit-on à propos du deuxième trimestre? Absolument rien. En termes techniques, il y a récession quand la croissance économique est négative pendant deux trimestres consécutifs. Dans le document budgétaire, nous acceptons cette possibilité pour le premier trimestre, mais le ministre ne fait aucune prévision pour le deuxième trimestre.